

Règlement du Jeu

« 1 an de courses à gagner par semaine »

Du 12 Juillet 2017 au 14 Août 2017

1. ORGANISATION

La société CHRONODRIVE, *Société par actions simplifiée*, au capital de 1 000 000,00 euros dont le siège social est situé à (59170) CROIX, Rue Du MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY, immatriculée au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS de LILLE METROPOLE sous le numéro 433 513 892,

Organise un jeu avec obligation d'achats, intitulé « 1 an de courses à gagner par semaine », du 12 juillet 2017 au 14 août 2017 pendant les heures d'ouvertures du magasin de 8H30 à 20H45 du lundi au samedi et le dimanche de 9H à 12H45 (sauf les magasins de Wasquehal Gare, Libercourt, Bois Grenier, Caen Pompidou, Montpellier Sud, Cesson-Sévigné, Rennes), permettant aux participants de gagner 1 an de courses par semaine équivalent à Mille deux cent euros (1200€) crédités sur votre compte Olé dans les 48 à 72 heures après chaque tirage au sort.

2. QUI PEUT PARTICIPER ?

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure n'étant pas en incapacité juridique, et remplissant les conditions suivantes (le « Participant ») :

- être résidant en France métropolitaine, Corse comprise ;
- être détenteur d'un compte client Chronodrive valide ;

à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, des membres de leur famille en ligne directe et indirecte (y compris les concubins) et de manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation ou la gestion du jeu et/ou des membres de leur famille en ligne directe.

Ce jeu est limité à une seule participation par semaine par numéro client pendant toute la durée du jeu.

Pour être validée et prise en compte dans le cadre du présent Jeu, chaque photo publiée doit respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur, les dispositions du présent règlement complet et notamment les conditions suivantes :

- ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers (reproduction/représentation/ adaptation d'un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle, telle qu'une œuvre originale, sans autorisation préalable expresse du titulaire des droits) ;
- ne pas porter atteinte aux droits des personnes (atteinte à la dignité humaine, atteinte aux droits de la personnalité, droit au respect de la vie privée, diffamation, insultes, injures) ; En

particulier, si des personnes sont reconnaissables sur la photo soumise par le participant, celui-ci garantit avoir obtenu le consentement préalable des personnes reconnaissables sur la photo concernée et/ou de leurs éventuels représentants légaux pour le cas de mineurs ou majeurs sous tutelle ou curatelle en vue d'une utilisation de leur image sur les supports de communication prévus dans le cadre du jeu.

- ne pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie, incitation à la violence, etc).

3. PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Pour participer au Jeu, le participant devra :

- Passer une commande sur www.chronodrive.com d'un minimum de dix-neuf euros (19€) entre le 12 juillet et le 14 août 2017.
- Retirer sa commande et récupérer le cadeau « Planche Tattoo » entre le 12 juillet et le 14 août 2017
- Se connecter sur www.chronodrive.com ou sur les applications mobiles Chronodrive en fin de commande ou sur <https://kx1.co/contest-21Y9sZa>
- Se rendre sur la page dédiée au Jeu
- Indiquer son numéro de compte client Chronodrive
- Poster dans l'espace dédié une photo décente de son tatouage et de la valider
- A la fin du Jeu, le participant est automatiquement inscrit au tirage au sort

Les tirages au sort seront effectués chaque lundi entre le 12 Juillet 2017 et le 14 Août 2017, soit les lundis 17, 24, 31 Juillet 2017 et les lundis 7 et 14 août 2017.

4. DOTATIONS

Ce jeu permet de tirer au sort :

- 5 (cinq) gagnants de 1 (un) an de courses, soit 1200€ (mille deux cent euros) crédités sur votre compte Olé 48 à 72 heures après le tirage au sort

5. DESIGNATION DES GAGNANTS :

-Pour ce Jeu, le personnel de la Société Organisatrice tira au sort les gagnants.

- *Le tirage au sort des gagnants sera réalisé le les lundis 17, 24, 31 Juillet 2017 et les lundis 7 et 14 août 2017 dans les locaux du siège social par le personnel de la Société Organisatrice.*

Les gagnants seront informés par téléphone.

Le prénom et l'initiale du nom des gagnants pourront être affichés sur les pages Officielles Facebook, Twitter et Instagram de la société organisatrice.

Facebook : <https://www.facebook.com/Chronodrive/>

Twitter : <https://twitter.com/chronodrive>

Instagram : <https://www.instagram.com/chronodrive/?hl=fr>

En participant au jeu, les participants autorisent la Société Organisatrice à diffuser les photos transmises dans le cadre de leur participation au sein de la galerie située sur la plateforme de jeu accessible sur le site Internet chronodrive.com ou à partir du lien suivant <https://kx1.co/contest-21Y9sZa>

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser les photos gagnantes sur ses pages Facebook, Instagram et Twitter pendant la durée du jeu et toujours en relation avec le jeu.

A l'issue du jeu, la Société Organisatrice cessera tout usage actif des photos transmises mais ne procédera pas au retrait des photos gagnantes déjà postées sur les réseaux sociaux, sauf sur demande expresse et écrite des gagnants. Compte tenu du fonctionnement des réseaux sociaux (système de partage et de republication), cette suppression ne pourra être réalisée que sur les publications officielles effectuées directement par la Société Organisatrice.

ARTICLE 6 – REMISE DES LOTS

Ces lots seront versés sur votre compte Olé, programme de fidélité Chronodrive (<https://www.chronodrive.com/cgv> Article 6), et ne donneront lieu à aucun échange ou remboursement, ni à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à ses attributions ne pourra être adressé à la Société Chronodrive.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

7. RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée de ce fait.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de remise de lots ou en cas de mauvaise transmission ou de retard de retrait du lot lorsque ces évènements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (notamment du gérant et/ou de la société fournissant l'abonnement) ou du Participant lui-même, notamment en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour

responsable en cas de destruction des informations fournies par les participants pour une raison imputable à un tiers ou au Participant lui-même.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude et/ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice ne saurait être responsable des réutilisations faites par des tiers des photos gagnantes postées sur les réseaux sociaux dans le cadre du jeu (Facebook, Twitter et Instagram), ou d'un partage des photos sur des réseaux ou plateformes numériques autres que celles autorisées par le présent règlement, ou d'éventuels commentaires négatifs associés aux photos postés par des tiers, dès lors que ces réutilisations, partages et commentaires ne seraient pas de son initiative ou de son fait.

8. DONNEES PERSONNELLES

Pour la prise en compte de votre participation au jeu, détermination des gagnants et attribution des dotations vous devez obligatoirement fournir certaines informations et données personnelles vous concernant (notamment Civilité, Nom, Prénom, Pays, Code postal, Ville, Téléphone Fixe/mobile, adresse postal, courriel). Le cas échéant, et avec votre accord, vous pourrez recevoir des informations et sollicitations commerciales des sociétés à marque Auchan et/ou de partenaires tiers selon l'option que vous aurez choisie.

Ces données seront traitées ou non de manière automatisée dans un fichier informatique. Dans le cadre de leur traitement, vos données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne en respect des réglementations et recommandations de la Commission Européenne et sous la responsabilité des sociétés d'Auchan Retail France, responsable de traitement.

Le destinataire des données est toute société d'Auchan Retail France et ses sous-traitants (et le cas échéant ses Partenaires, avec votre accord exprès en cochant la case "j'accepte de recevoir des informations/newsletter partenaires (ou formule analogue).

Les données seront conservées pendant toute la durée du jeu et dans un délai maximum de 3 mois à l'issue de la remise des lots aux gagnants, étant entendu que la publication sur un réseau social, quel qu'il soit, ne sera pas supprimé à l'issue de ces trois mois (et demeurera publié de manière publique) sauf demande exprès de votre part de suppression.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel dans le cas où vous ne pourriez plus exercer les droits précités

Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'adresse suivante, en joignant un justificatif d'identité en indiquant vos noms, prénoms, e-mail et adresse :

Service Client Chronodrive
CHRONODRIVE - «1 an de courses à gagner par semaine »
1, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny,
59170 CROIX

Vous pouvez également consulter notre Politique de gestion des données.
Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Vous pouvez également vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Compte tenu du fonctionnement des réseaux sociaux (système de partage, et de republication) le Participant est informé que la suppression ne pourra être réalisé que sur la publication officielle effectuée directement par l'une des sociétés d'Auchan Retail.

Par ailleurs, toute demande de suppression de données personnelles obligatoires pour tenir compte de la participation au jeu seront réputées renoncer à leur participation.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation, l'adaptation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu qui y sont proposés sont strictement interdites, ces éléments étant susceptibles de faire l'objet d'une protection à titre de marque ou tout autre droit de propriété intellectuelle.

10. AFFICHAGE DU REGLEMENT ET DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement pourra être par ailleurs consulté sur le site www.chronodrive.com dans les CGV ou sur les applications mobiles Chronodrive, dans les CGV ou sur <https://kx1.co/contest-21Y9sZa>

Le règlement complet est déposé auprès de l'étude SCP WARLOP MILLOIS SPATARI CORNELIO, 6 rue Faidherbe, 59200 Tourcoing

11. ACCEPTATION DU REGLEMENT – LITIGES

La participation à ce jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect de celui-ci entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent Jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante (au plus tard 30 jours après la date d'expiration du jeu) :

Service Clients - CHRONODRIVE
1 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59170 CROIX

Tout litige ou contestation éventuels au concours et au présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel.

12. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français.

Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Fait à Croix, le 29 juin 2017